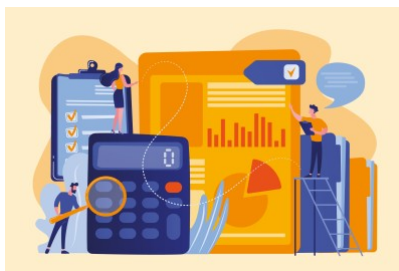

Programme de Formation

CPT05 - Analyser la situation financière de son établissement ou de sa collectivité



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 11/03/2027

fin 12/03/2027

Contenu pédagogique



Public visé

Responsables et agents des services financiers ou comptables



Objectifs pédagogiques

Permettre aux agents et cadres affectés dans les fonctions financières, budgétaires et comptables des services ordonnateurs ou des agences comptables de comprendre la situation financière de la collectivité et son évolution dans le temps



Description

1. Le cadre budgétaire et comptable

- Présentation des documents budgétaires
- Les grands principes budgétaires
- Les documents comptables
- La détermination et reprise du résultat

2. Le cadre de l'analyse financière

- Les objectifs
- Le contexte financier
- Les ratios obligatoires et leurs limites
- Les utilisateurs
- Les différentes approches
- Les risques externes



3. Présentation d'analyse financière

- Les composantes de l'épargne brute
- Le financement de l'investissement
- Le fonds de roulement et son usage
- La dette ratios et solvabilité

4. Les études rétrospective et prospective

- Présentation des modèles
- Etude de cas.



Prérequis

Connaître et pratiquer la comptabilité publique



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.